ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Tunisie

Question écrite n° 74975

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le suivi des relations diplomatiques bilatérales entre la France et la Tunisie. En effet, ces relations qui sont particulièrement amicales entre notre pays et ce pays du Maghreb, qui développe une politique de développement économique et de progrès social, sous l'impulsion du Président Ben Ali, prévoient des rencontres bilatérales, au sommet, tous les deux ans. Ces rencontres semblent s'être espacées et ne plus respecter cette régularité bisannuelle. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ce qu'il compte entreprendre pour assurer cette régularité bisannuelle.

Texte de la réponse

Les accords de coopération en vigueur entre la France et la Tunisie prévoient, sur un rythme bisannuel, une réunion de la commission mixte interministérielle franco-tunisienne. La dix-sept réunion de ce type s'est tenue les 24 et 25 janvier 2002 à Paris. Il est prévu que la prochaine session se tienne à Tunis dans les tout premiers mois de l'année 2006. En outre, le Comité des projets et programmes (CPP), instance annuelle d'évaluation et de programmation de la coopération bilatérale, s'est réuni à Paris en octobre 2003 et à Tunis en octobre 2004. L'absence de réunion intercalaire de la commission mixte interministérielle, due à des interférences techniques et non politiques, ne signifie pas une absence de relations diplomatiques entre les deux pays, celles-ci ayant été revitalisées par de nombreuses visites bilatérales durant cette période, dont une visite d'État du Président de la République du 3 au 5 décembre 2003 et une visite du Premier ministre les 30 et 31 janvier dernier. Le ministre des affaires étrangères s'est, pour sa part, rendu en Tunisie en juillet 2004 et, plus récemment, les 1er et 2 octobre dernier.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74975
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9096
Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10503